



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Emploi

Question écrite n° 39378

Texte de la question

M Jacques Roger-Machart attire l'attention de M le ministre des affaires sociales et de l'emploi sur le respect des dispositions en vigueur concernant les travaux d'utilité collective. Il lui demande quelles mesures il entend prendre pour que l'inspection du travail puisse s'assurer que leur mise en oeuvre prévue pour favoriser l'emploi des jeunes, notamment par les associations, établissements publics et collectivités locales, corresponde bien à un objectif d'insertion et réponde à des besoins réels exprimés dans les domaines de l'action sociale, de l'environnement, des activités culturelles et sportives ou visant à un meilleur fonctionnement des équipements collectifs. Il paraît, en effet, nécessaire d'éviter que, dans certains cas, les TUC ne soient détournés vers la seule utilisation d'une main-d'oeuvre à bon marché.

Données clés

Auteur : [M. Roger-Machart Jacques](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 39378

Rubrique : Jeunes

Ministère interrogé : affaires sociales et emploi

Ministère attributaire : affaires sociales et emploi

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 avril 1988, page 1707